

CONDITIONS GENERALES : ACCES OFFRES "PASS LOCATION"

(Suivant décret n°72-678 du 20 juillet 1972)

Par les présentes, le Client convient avec le Prestataire de la prestation décrite ci-dessous :

1 : Objet de la convention

La convention "PASS LOCATION" a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire met à la disposition du Client sur Internet des offres de location actualisées correspondant aux critères déterminés ci-après.

Le Client, ayant déjà eu toutes les offres de location correspondant à ses critères de recherche, peut et a souhaité bénéficier d'un service complémentaire lui permettant d'être informé des nouvelles offres déposées auprès du Prestataire et correspondant à ses critères de recherche.

2 : Obligation du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre à la disposition du Client, sur son site Internet, toutes les nouvelles offres de location correspondant aux critères visés ci-dessus. Afin d'assurer au Client la disponibilité des logements, le Prestataire effectuera régulièrement des vérifications auprès des Propriétaires et/ou des mandataires des dits logements.

3 : Obligation du Client

Le Client s'interdit de diffuser et/ou de divulguer à des tiers les offres proposées et son mot de passe au titre de la présente convention et s'engage, en conséquence, à garder lesdites offres confidentielles.

4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée déterminée de **4 mois**, qui commence à courir à compter de la date d'activation du PASS LOCATION par le Client.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, la présente convention prendra fin aussitôt que le Client aura trouvé un logement.

5 : Prestation

En contrepartie de la mise à disposition des offres de location, le Client versera au Prestataire, à l'expiration du contrat, une rémunération forfaitaire de 3 € TTC.

Néanmoins, à titre commercial, cette somme ne sera pas demandée si le client donne son avis sur sa recherche et avertit Directe Location via son espace locataire personnel (dans l'encart « avis des clients ») aussitôt qu'il a trouvé sa location.

Conformément à la loi 78-17 du 06.01.78 relative à l'informatique, aux libertés, le Client bénéficie d'un droit de rectification pour toutes les informations le concernant.